



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 12 janvier 2015 à 19 h 34, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, le conseiller André Tremblay.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Sophie La Beaume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/12-01-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent modifier le titre de l'item H.3 comme suit :

« Entretien hivernal de la route 117 entre Labelle, Rivière-Rouge et Lac-Saguay – Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) »

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 (19 h 30)
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 (19 h 45)

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2014
2. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions inc. »
3. Taux d'intérêt et pénalité pour comptes impayés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

4. Entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Adhésions à des associations et corporations professionnelles
2. Formations et congrès
3. Addenda au contrat de la superviseure au traitement des permis et certificats
4. Lettre d'entente numéro 2012-2016/21 avec le syndicat concernant l'horaire du mécanicien spécialisé
5. Réaffectation de personnel

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Contrat 2010-2014 pour la collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles pour le territoire de la Ville (appel d'offres numéro 2009-11) – Ajustement pour le coût du carburant
2. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat d'un camion pour le Service des travaux publics

E AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 246 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales
2. Avis de motion – Règlement numéro 247 modifiant le Règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance au bâtiment de la plage (toilettes) du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique incluant l'installation d'une connexion Internet sans fil (WIFI)
2. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance au Camping Sainte-Véronique
3. Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2015

H TRANSPORT ROUTIER

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local
2. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
3. Entretien hivernal de la route 117 entre Labelle, Rivière-Rouge et Lac-Saguay – Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ)

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle pour la vérification, la concordance et le soutien géomatique dans le cadre du processus de modification réglementaire des règlements d'urbanisme
2. Appropriation du fonds de roulement pour le service de gestion de carte « JMAP »
3. Vente de deux parcelles de terrains contiguës sur la rue des Érables
4. Demande à la MRC d'Antoine-Labelle de déléguer à la Ville la responsabilité de la gestion des territoires publics intramunicipaux (TPI) situés sur le territoire de la Ville

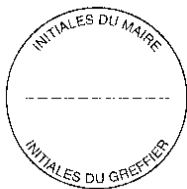
K LOISIRS ET CULTURE

1. Versement de subventions à des organismes pour 2015
2. Plaisirs d'hiver 2015
3. Fête nationale
4. Rôle du Comité de suivi de la Politique familiale
5. Signature d'une entente intérimaire avec Plein Air Haute-Rouge relativement à la gestion du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » – Annulation de la résolution numéro 369/06-10-14
6. Entente finale avec l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » concernant la gestion du Club de ski des Six Cantons

L DIVERS

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/12-01-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

003/12-01-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 (19 h 30)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

004/12-01-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 (19 h 45)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 45, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 45, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

005/12-01-15

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen concernant l'adoption d'une motion d'appui au peuple français suite aux événements terroristes survenus à Paris le 7 janvier 2015;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De modifier l'ordre du jour afin d'ajouter l'item suivant :

L.1 Motion d'appui au peuple français suite aux événements terroristes survenus à Paris les 7 et 9 janvier 2015

ADOPTÉE

NOTE : *Mmes Sophie La Beaume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 19 h 49.*

GESTION FINANCIÈRE

006/12-01-15

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	180 250,82 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	77 596,21 \$
Comptes courants :	<u>1 490 276,73 \$</u>
Total :	1 748 123,76 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
007/12-01-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC LA COMPAGNIE « PG SOLUTIONS INC. »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions inc. » pour l'année 2015 au coût total de 29 905 \$ plus les taxes applicables (34 383,30 \$ incluant les taxes).

ADOPTÉE

008/12-01-15

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR COMPTES IMPAYÉS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge soit fixé à sept pour cent (7 %) et qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, soit ajoutée au montant des comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour l'année 2015.

ADOPTÉE

009/12-01-15

ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 15 novembre 2014, entre les maires et les directeurs généraux des municipalités de L'Ascension, Nominingue, La Macaza, Lac-Saguay et Rivière-Rouge, afin d'échanger sur les conditions de l'entente à intervenir relativement à l'exploitation du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge en tant qu'équipement supralocal;

CONSIDÉRANT que la sentence arbitrale, émise par la Commission municipale du Québec dans ce dossier, est toujours en vigueur;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contenu du projet d'entente à intervenir pour une durée de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2015.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

010/12-01-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

GESTION ADMINISTRATIVE

ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les inspecteurs en bâtiment et environnement du Service d'urbanisme et d'environnement à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

D'autoriser la Ville ou la directrice du service concerné à adhérer au Réseau Environnement, à l'Association québécoise d'urbanisme, au Réseau muséal des Laurentides du Conseil de la culture des Laurentides (CCL), l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL).

De défrayer ces coûts d'adhésion, incluant les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle s'il y a lieu.

ADOPTÉE

011/12-01-15

FORMATIONS ET CONGRÈS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à participer, au choix de cette dernière, aux sessions de formation offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et/ou par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et/ou par Wolters Kluwer et à participer au congrès offert par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la greffière à participer, au choix de cette dernière, aux sessions de formation offertes par l'ADMQ et/ou par la COMAQ et/ou par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer au congrès offert par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la trésorière et la greffière adjointe à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ et/ou par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer au congrès offert par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement et la superviseure au traitement des permis et certificats du Service d'urbanisme et d'environnement à participer, au choix de ces dernières, aux sessions de formation offertes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et/ou par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et/ou par Réseau Environnement et/ou par l'Association québécoise d'urbanisme ainsi qu'à participer au congrès de la COMBEQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser les inspecteurs en bâtiment et environnement du Service d'urbanisme et d'environnement à participer à des sessions de formation offertes par la COMBEQ et/ou par la FQM, selon les modalités déterminées par la directrice dudit service, et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

D'autoriser la Directrice – Culture, événements et vie communautaire et la Directrice – Sport et tourisme à participer, au choix de ces dernières, aux sessions de formation offertes par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL) et/ou par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ainsi qu'à participer à la conférence annuelle du loisir municipal, offerte par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie à participer au congrès offert par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

012/12-01-15

ADDENDA AU CONTRAT DE LA SUPERVISEURE AU TRAITEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 236/02-06-14, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2014, entérinant la nomination de Mme Karine Alarie à titre de superviseure au traitement des permis et certificats de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une modification au contrat de travail de Mme Alarie est intervenue suite à sa nomination et qu'il y a lieu de signer un addenda à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer l'addenda à intervenir au contrat de travail de Mme Karine Alarie pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

013/12-01-15

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/21 AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT L'HORAIRE DU MÉCANICIEN SPÉCIALISÉ

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2012-2016/21 concernant l'horaire du mécanicien spécialisé intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

014/12-01-15

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

D'entériner la réaffectation de M. Richard Paquin, au poste temporaire de préposé aux patinoires extérieures, classe 4 échelon 5, à compter du 20 décembre 2014 pour une durée de deux (2) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

015/12-01-15

CONTRAT 2010-2014 POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE (APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-11) – AJUSTEMENT POUR LE COÛT DU CARBURANT

CONSIDÉRANT le contrat 2010-2014 pour la collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles pour le territoire de la Ville, octroyé à la compagnie « Services Sanitaires J.L.R. Cloutier inc. » le 7 décembre 2009 par les résolutions numéro 397/07-12-09 et 220/04-06-12 suivant l'appel d'offres numéro 2009-11;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appliquer la clause concernant l'ajustement pour le coût du carburant;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière à verser le montant dû à la compagnie « Services Sanitaires J.L.R. Cloutier inc. » pour l'ajustement du coût du carburant pour la période du contrat, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014, au montant de 52 017,11 \$, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2009-11.

ADOPTÉE

016/12-01-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un camion style « pick-up » 4 x 4 de marque Ford F-150, année 2012, auprès de l'entreprise « Location Sauvageau » au montant total de 21 695 \$ plus les taxes applicables, et ce, en remplacement du camion Ford F-150, année 1997, du Service des travaux publics.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198 INSTAURANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

Le conseiller Denis Charette donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 246 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 247 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 247 modifiant le Règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

017/12-01-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU BÂTIMENT DE LA PLAGE (TOILETTES) DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE INCLUANT L'INSTALLATION D'UNE CONNEXION INTERNET SANS FIL (WIFI)

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de caméras de surveillance au bâtiment de la plage (toilettes) du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 4 090 \$ plus les taxes applicables (4 702,48 \$ incluant les taxes applicables).

D'autoriser l'installation d'une connexion Internet sans fil (WIFI) au bâtiment de la plage (toilettes) du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique par l'entreprise « Services informatiques des Laurentides inc. » au montant de 900 \$ plus les taxes applicables (1 034,78 \$ incluant les taxes applicables).

Que lesdites dépenses soient acquittées à même le fonds de roulement et remboursées sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

018/12-01-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de caméras de surveillance au Camping Sainte-Véronique auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 4 150 \$ plus les taxes applicables (4 771,46 \$ incluant les taxes applicables).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Que ladite dépense soit acquittée à même le fonds de roulement et remboursées sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

019/12-01-15

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec à intervenir avec la Sûreté du Québec et la Ville de Mont-Laurier pour l'été 2015.

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville au montant de 4 000 \$ à la Sûreté du Québec.

D'autoriser la mairesse à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

020/12-01-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 965 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : chemin de la Rivière Nord et chemin de la Rivière Sud (réfection de la chaussée et pavage), coût des travaux : 200 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est (réfection de la chaussée, pavage et excavation des fossés et chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 175 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest (réfection de la chaussée, pavage et excavation de fossés et chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 150 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Est (réfection des fossés et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 50 000 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Ouest (réfection de la chaussée, pavage et excavation de fossés et chargement des fondations de MG-20), coût des travaux : 250 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin Laliberté (réfection de la chaussée et pavage), coût des travaux : 50 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin Kiamika (réfection de la chaussée, pavage, déboisement de l'emprise de chemin et chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 75 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : montée Bédard (aménagement d'une virée conforme, acquisition d'un terrain pour la virée et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 15 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

021/12-01-15

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Que la Ville de Rivière-Rouge confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

022/12-01-15

ENTRETIEN HIVERNAL DE LA ROUTE 117 ENTRE LABELLE, RIVIÈRE-ROUGE ET LAC-SAGUAY – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT que depuis le début de la période hivernale, l'entretien de la route 117, appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ), plus particulièrement le tronçon reliant Labelle, Rivière-Rouge et Lac-Saguay, est de qualité médiocre;

CONSIDÉRANT que ledit tronçon de la route 117 manque d'abrasif et de déneigement continu;

CONSIDÉRANT que ce manquement rend ce tronçon dangereux et occasionne plusieurs accidents souvent graves voire mortels ainsi que de nombreuses sorties de route;

CONSIDÉRANT que cette situation a été encore plus flagrante lors du verglas du dimanche 4 janvier 2015 alors que ce tronçon de route était impraticable comparés à celui au sud de Labelle;

CONSIDÉRANT que l'entretien hivernal dudit tronçon relève de l'entrepreneur mandaté à cette fin par le MTQ, lequel aurait manqué d'abrasif le 4 janvier dernier, fait irresponsable et impardonnable surtout en début de saison;

CONSIDÉRANT que ledit tronçon est très achalandé par les usagers locaux, les villégiateurs ainsi que par les camionneurs;

CONSIDÉRANT que cette situation met la sécurité de tous les usagers de la route 117 en danger;

CONSIDÉRANT que ce problème récurrent persiste depuis plusieurs années et a fait l'objet antérieurement de résolutions par le conseil;

CONSIDÉRANT que la situation est devenu urgente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé unanimement par tous les membres du conseil présents et résolu :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge déplore le manque d'abrasif et le manque de déneigement continu sur le tronçon de la route 117 reliant Labelle, Rivière-Rouge et Lac-Saguay.

Que le conseil demande au ministre des Transports, M. Robert Poëti, d'intervenir afin que ledit tronçon de la route 117 soit entretenu de façon sécuritaire pour tous les usagers de la route et de s'assurer que l'entrepreneur mandaté pour l'entretien de ce tronçon réponde aux exigences, notamment, en s'assurant d'avoir accès en tout temps à une réserve d'abrasif.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée pour appui à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, à Mme Sylvie Laroche, directrice générale des territoires des Laurentides-Lanaudière du MTQ, à M. Mario Hamel, chef du centre de services du MTQ à Mont-Laurier, M. Gilbert Brassard, maire de Labelle, Mme Francine Asselin Bélisle, mairesse de Lac-Saguay ainsi qu' à M. Pierre Flamand, président du Comité SOS 117.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

023/12-01-15

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA VÉRIFICATION, LA CONCORDANCE ET LE SOUTIEN GÉOMATIQUE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à une modification de ses règlements d'urbanisme au début de l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle devra supporter le personnel de la Ville dans le cadre de ce processus d'adoption des règlements d'urbanisme, incluant les avis préliminaires;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2012-2014, signée en 2012 et modifiée en 2013, laquelle a été renouvelée intégralement pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC, le tout tel que défini à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de 20 heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, afin d'utiliser les services de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

processus de modification de ses règlements d'urbanisme devant débiter au début de l'année 2015.

Que la banque d'heures ainsi obtenue serve pour les services suivants :

- Vérification et concordance des règlements d'urbanisme rédigés par la Ville;
- Tenu à jour du plan de zonage et des grilles des usages et des normes (au besoin);
- Production d'un avis préliminaire pour chacun des règlements d'urbanisme modifié par la Ville;
- Travaux cartographiques au besoin;
- Support légal dans le processus (au besoin);

Que tous les travaux de modification des règlements d'urbanisme, autres que ceux faisant partie de la demande à la MRC, soient assumés par le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que le Service du greffe de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que la superviseure au traitement des permis et certificats soient mandatées pour assurer le suivi de la présente résolution et pour utiliser la banque d'heures demandée auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

024/12-01-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR LE SERVICE DE GESTION DE CARTE « JMAP »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant net de 16 593,67 \$ au fonds de roulement, remboursé sur une période de quatre (4) ans, pour le service de gestion de carte « JMAP » de « PG Solutions inc. ».

ADOPTÉE

025/12-01-15

VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAINS CONTIGÜES SUR LA RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT que la rue des Érables, dans le secteur L'Annonciation, est constituée en partie des lots 12-5 et 12-6 du cadastre officielle du Village de L'Annonciation dans la circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT qu'un muret a été construit en partie dans l'emprise de la rue des Érables par le propriétaire du lot adjacent, soit le lot 12-24-1;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du muret, M. Éric Delage, désire rendre conforme ledit muret;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 182 relatif au zonage exige une marge de recul de 60 centimètres de la limite de propriété avant pour la construction d'un muret;

CONSIDÉRANT la description technique du 18 décembre 2014 de M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, dont le numéro de ses minutes est le 6 458 ainsi que le plan numéro 64 538-A l'accompagnant;

CONSIDÉRANT que les parcelles de terrains ont respectivement une superficie de 41,5 mètres carrés (12-5) et de 12,6 mètres carrés (12-6) pour un total de 54,10 mètres carrés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT que la vente de ces parcelles ne rend pas dérogoire la largeur de l'emprise de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT que le prix de vente de ces parcelles est de 178,06 \$;

CONSIDÉRANT que les coûts des honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre, du notaire, des frais notariés et de publicité seront défrayés par M. Éric Delage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la vente à M. Éric Delage, pour la somme de 178,06 \$, d'une partie des lots 12-5 et 12-6 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tel que représenté à la description technique et au plan préparés par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 64 538-A (minute 6458) en date du 18 décembre 2014 et comportant une superficie de 54,10 mètres carrés.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

026/12-01-15

DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DE DÉLÉGUER À LA VILLE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES TERRITOIRES PUBLICS INTRAMUNICIPAUX (TPI) SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle de déléguer à la Ville de Rivière-Rouge la responsabilité de la gestion des territoires publics intramunicipaux (TPI) situés sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

027/12-01-15

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2015

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2015 portant le titre « Subventions aux organismes autres que loisir et culture » totalisant 39 920 \$ préparée par la trésorière pour l'année 2015 et datée du 6 janvier 2015, le tout en suivant la procédure suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2015, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la Directrice – Culture, événements et vie communautaire ou de la directrice générale de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE

028/12-01-15

PLAISIRS D'HIVER 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et la tenue d'activités, par le Service des loisirs et de la culture de la Ville, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver » édition 2015, soit le 7 février prochain, le tout pour une dépense totale ne devant pas excéder 4 000 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

029/12-01-15

FÊTE NATIONALE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et la tenue d'activités, par le Service des loisirs et de la culture de la Ville, dans le cadre de la Fête nationale, soit le 23 juin prochain, le tout pour une dépense totale ne devant pas excéder 16 500 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

030/12-01-15

RÔLE DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la recommandation du Carrefour Action municipale et famille que le rôle du comité de suivi soit adopté par le conseil;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De définir le rôle du Comité de suivi de la politique familiale de la Ville comme suit :

- recommander au conseil municipal la façon d'appliquer les actions et de suivre ce qui a été accompli;
- recommander au conseil municipal les priorités à établir parmi les actions qui devront être reportées.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

031/12-01-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTÉrimAIRE AVEC PLEIN AIR HAUTE-ROUGE RELATIVEMENT À LA GESTION DU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS » – ANNULATION DE LA RÉsOLUTION NUMÉRO 369/06-10-14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 369/06-10-14, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2014, autorisant la signature d'une entente intérimaire avec Plein Air Haute-Rouge relativement à la gestion du club de ski des Six Cantons;

CONSIDÉRANT que l'entente n'a jamais été conclue et qu'il y a lieu d'annuler la résolution;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente résolution annule la résolution numéro 369/06-10-14, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2014, puisque l'entente intérimaire avec Plein Air Haute-Rouge relativement à la gestion du club de ski des Six Cantons n'a jamais été conclue.

ADOPTÉE

032/12-01-15

ENTENTE FINALE AVEC L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » CONCERNANT LA GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un montant de 4 000 \$ à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » à titre d'entente finale et définitive dans le cadre de la gestion du Club de ski des Six Cantons.

ADOPTÉE

DIVERS

033/12-01-15

MOTION D'APPUI SUITE AUX ÉVÈNEMENTS TERRORISTES SURVENUS EN FRANCE LES 7 ET 9 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT l'attentat terroriste survenu contre le journal français *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 à Paris;

CONSIDÉRANT la prise d'otages survenue le 9 janvier 2015 dans un supermarché de Paris, initiée par un des terroristes impliqués dans ledit attentat du 7 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que ces événements ignobles et méprisants contre la liberté d'expression et la liberté de presse ont coûté la vie à dix-sept (17) personnes dont huit (8) membres de la rédaction dudit journal et deux (2) policiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exprimer un appui et une solidarité au peuple français, aux victimes et leurs familles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé unanimement par tous les membres du conseil présents et résolu :

Que les membres du conseil, les employés de la Ville et tous les citoyennes et citoyens de Rivière-Rouge offrent leurs condoléances aux familles et proches des victimes des évènements terroristes survenus les 7 et 9 janvier 2015 à Paris.

Que les membres du conseil s'indignent contre les actes atroces posés contre la liberté d'expression, la liberté de presse et la démocratie et expriment leur solidarité envers le peuple français.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

034/12-01-15

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse